

# **Retraite Sportive du Pays Gapençais**

## **Info adhésion & renouvellement, saison 2020-2021**

### **1 - Adhésion pour la saison entière 2020 – 2021 (du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août)**

#### **1.1 - Première demande, nouvel adhérent**

Le certificat médical de non contre indication à la pratique des activités choisies, daté de moins d'un an, est obligatoire à l'inscription. Ce certificat restera valable 3 ans.

#### **1.2 - Renouvellement d'adhésion**

Si le dernier certificat médical fourni est antérieur à 2018, il faudra en fournir un nouveau.

En revanche, un certificat médical fourni en Septembre 2018 ou 2019 restant valable 3 ans, il ne sera pas nécessaire d'en fournir un nouveau pour la saison 2020-2021.

Mais dans ce cas, à l'inscription, le demandeur devra remplir un **Questionnaire Santé** en 9 questions et le signer. Si la réponse est « oui », ne serait-ce qu'à une seule question, un nouveau certificat médical de non contre-indication sera alors indispensable.

Les licences doivent être impérativement renouvelées **avant le 30 Septembre 2020**.

Au-delà de cette date, les personnes qui participent aux activités, aux séjours et aux formations ne seront plus assurées et l'association ne sera plus couverte en responsabilité civile.

### **2 - Adhésion découverte pour 3 mois**

Carte découverte Sport Senior Santé®

Cette carte permet de pratiquer toutes\* les activités proposées par la RSPG, sauf contre indication médicale, pendant une période de 3 mois, non renouvelable, à compter du jour de délivrance.

Le demandeur doit fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la, ou des activités choisies, daté de moins d'un an. Le titulaire bénéficie de la couverture d'assurance individuelle accident, et le club est couvert en responsabilité civile associative.

Quelques restrictions, cependant :

Cette carte ne permet pas de recevoir la revue Fédérale, ni de recevoir le magazine du CODERS 05 « Entre nous », ni de participer à un voyage, à un séjour, ni de suivre un stage de formation.

Cette carte découverte ne peut pas être accordée si le demandeur est, ou a été, membre d'un club affilié FFRS.

\* Sauf limitation du nombre de participants, pour certaines activités d'intérieur par exemple.

### **3 – Inscriptions**

Pour vous accueillir et enregistrer votre adhésion ou son renouvellement, la permanence du club est habituellement ouverte de 9h à 11h le Mercredi matin au 2<sup>ème</sup> étage de la maison Dum'Art, 14 Avenue du Commandant Dumont, à GAP.

*Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19 la permanence est actuellement fermée. Veuillez consulter la notice « **Modalités particulières d'inscription 2020-2021** » en rubrique « Adhésion, documents utiles » sur notre site [www.rspg05.org](http://www.rspg05.org).*

*Les documents à fournir lors de l'inscription sont téléchargeable pour impression, en rubrique « Adhésion, documents utiles »*

- Demande d'adhésion 2020-2021 (première demande ou renouvellement)
- Demande de carte Découverte (valable 3 mois)
- Certificat médical (de non contre-indication)
- Questionnaire santé

*Vous devez prendre connaissance des conditions d'assurance et déclarer l'avoir fait à la signature de votre demande d'adhésion (ou demande de carte découverte), voir :*

- Bulletin adhésion assurance, dommages corporels et assistance rapatriement, saison 2020-2021

Juillet 2020